

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . . 12.00
Six mois . . . 24.00
Un an . . . 48.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, 15 fr. trois mois.

En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

INSERTIONS :

Annonces : la ligne . . . 25 c.
Réclames : . . . 30 c.
Faits divers : . . . 15 c.

On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

BOURSE DE PARIS
(Service gouvernemental)

3 Juillet

3 0/0	70 30
4 1/2	99 90
Emprunts (5 0/0)	106 90

4 Juillet

3 0/0	70 65
4 1/2	100 75
Emprunts (5 0/0)	107 42 1/2

Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions Banque de France	3100 00
Société gén. détaché	480 00
Credit foncier de France	653 00
Chemins autrichiens	477 00
Lyon	1016 00
Est	618 00
Ouest	690 00
Nord	1301 00
Midi	785 00
Suez	672 00
Péruvien	13 1/2
Actions Banque ottomane (ancienne)	000 00
Banque ottomane (nouvelle)	338 00
Londres court	25 20 0/0
Credit Mobilier	127 00
Turc	8 80

DEPECHE COMMERCIALES
New-York, 4 juillet.

Change sur Londres, 4,88 0/6; change sur Paris, 5,13 0/6.

Valeur de l'or 105 3/8.

Café good fair, (la livre 19 3/8)

Café good Cargoes, (la livre) 20 1/4.

Marché terme

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Co. représentés à Roubaix par M. Bateau-Grymonprez:

Havre, 4 juillet.

Ventes 800 balles, bonne demande prix fermes.

Liverpool, 4 juillet.

Ventes 8,000 balles, marché soutenu.

Manchester, 4 juillet.

New-York, 4 juillet.

12 1/4.

Recettes de 4 Jours 5,000 D.

ROUBAIX 4 JUILLET 1877.

Bulletin du jour

Le Journal officiel publie aujourd'hui un mouvement administratif assez étendu. Neuf préfets sont nommés; cinq sont mis en disponibilité. La feuille gouvernementale indique en outre de nombreuses nominations et mutations dans le personnel des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture; aucune ne concerne le département du Nord.

La circulaire de M. de Fourtou, qu'on a lue hier, engage les préfets à faire tous leurs efforts pour agir en médiateurs auprès des différentes fractions du parti conservateur, empêcher les tiraillements, calmer les susceptibilités et prêcher l'union et la concorde, sans lesquelles le triomphe des radicaux serait assuré d'avance.

C'est là le point le plus important de la circulaire, et cette partie s'adresse beaucoup plus aux électeurs qu'aux préfets.

Il ne faut pas se dissimuler que le parti conservateur tient ses destinées entre ses mains et que son succès dépend de l'unité d'action. Sur ce chapitre, il n'y a pas à se faire illusion; M. Gambetta l'a dit à la tribune; toutes les fractions du parti de l'opposition marchent comme un seul homme au scrutin avec un ordre et une discipline parfaits.

Les élections qui ont eu lieu depuis quelques années prouvent que ce n'est pas là un propos en l'air, mais un avertissement dont il faut tenir un grand compte. Que les conservateurs se tiennent donc pour dit et qu'ils agissent en conséquence. Ils n'ont plus le droit de commettre une seule faute. Il faut que d'ici aux élections générales, ils se soient mis d'accord pour ne présenter qu'un seul et unique candidat dans chacune des 530 circonscriptions; il faut que tous les conservateurs sans distinction de drapeau s'engagent à voter pour le candidat qui sera choisi d'un commun accord, par les comités de chaque circonscription. Il faut que tous les indifférents sortent de leur coupable indolence et prennent part à la lutte. A ce prix, on parviendra à retirer à l'opposition 150 sièges à la Chambre et à constituer une majorité conservatrice sérieuse.

L'ordre du jour du maréchal est vivement commenté.

M. Thiers, représenté par le Journal des Débats, et M. Gambetta, par la République Française, en sont fort irrités.

Pour le Journal des Débats, « M. le maréchal de Mac-Mahon a été mal inspiré. » Pour la République Française, les déclarations du maréchal « ont le défaut d'être obscures et de se prêter à toutes les interprétations. »

Et, sur ce double thème, les deux journaux s'étendent longuement, si longuement qu'il résulte de leurs commentaires absolument le contraire, de ce qu'ils ont dit en débutant.

Les déclarations de M. le maréchal de Mac-Mahon ne sont pas « obscures », car la République Française y voit très-bien ce que tout le monde a vu : une affirmation du chef du pouvoir exécutif de poursuivre sa mission réparatrice, en dépit des résistances haineuses et des oppositions antipatriotiques du parti radical coalisé!

M. le maréchal de Mac-Mahon n'a pas été « mal inspiré », car son langage énergique et résolu, très-bien compris dans l'armée et très-applaudi par l'opinion publique, a produit en vingt-quatre heures une amélioration considérable dans la situation générale.

On n'est pas « obscur » quand on tient un langage que comprennent ses adversaires. On est bien inspiré, quand ce langage excite les courages, raffermir la confiance et promet le succès!

L'ordre du jour du maréchal est un acte dont le Journal des Débats et la République Française essaieraient vainement d'atténuer la portée et de dénaturer le sens. C'est le premier appel direct que le maréchal fait au pays; il a commencé par l'armée, il a eu raison. Le second appel viendra, quand la campagne électorale sera légalement ouverte, et le maréchal tiendra le même langage. Le pays le comprendra parfaitement.

On lit dans la Patrie :

« Le gouvernement a été informé que dans le congrès des socialistes qui sera tenu le 9 septembre prochain, à Gand, le programme publié ne servira qu'à dissimuler des délibérations secrètes sur la ligne de conduite que devra suivre, en France, le parti socialiste, d'abord pour amener l'élection de ses représentants, et ensuite dans le cas où la majorité de la future Chambre serait radicale, pour l'exécution d'un programme dont la réalisation ne devra pas être ajournée. »

« Des fonds seront mis à la disposition des comités radicaux et socialistes pour couvrir les frais de propagande et d'élections. »

La conspiration du silence.

Il vient de se passer dans la presse républicaine un fait des plus significatifs et qui donne la mesure de la bonne foi des hommes qui la dirigent. Tous les journaux conservateurs, sans distinction de drapeau, tous les correspondants des journaux étrangers ont constaté l'ovation patriotique dont le maréchal de Mac-Mahon a été l'objet, à la revue, de la part de la foule. Or, aucune feuille républicaine ne parle de cet accueil chaleureux fait au chef de l'Etat.

Evidemment ce silence est le résultat d'un mot d'ordre. En effet, cette ovation venant immédiatement après les attaques passionnées de la presse démagogique, alors qu'on s'applique à présenter le Maréchal comme déchu dans l'opinion publique, alors que, violant la Constitution, au moins d'intention, les rouges désignent déjà le successeur de celui qu'ils veulent renverser; cette ovation, disons-nous, est la plus solennelle, la plus éclatante protestation contre ces agissements factieux, et il importe d'en atténuer la portée en la taisant.

Encore un à retrancher des 363 !

M. de Gasté, député du Finistère pour la première circonscription de Brest, et l'un des votants de l'ordre du jour, a démissionné de la République qui le trouve indépendant et trop clérical. Aux prochaines élections, les comités des gauches lui opposent M. Tissier dont l'orthodoxie leur paraît moins suspecte et dont le radicalisme fera un instrument beaucoup plus docile.

Les 363 ne sont donc plus que les 359.

L'âge véritable du Pape

Nous empruntons au correspondant romain du Monde une rectification importante au sujet de Sa Sainteté Pie IX. Elle fera cesser une erreur très-répandue et dans laquelle nous ne sommes pas sûrs de n'être pas tombés nous-mêmes :

Le pontificat de Pie IX, dit le correspondant, a égalé déjà celui de saint Pierre à Rome, et l'an prochain, nous l'égalerons en durée toutes les années du suprême magistrature que le premier Pape exerça soit à Antioche, soit à Rome. Il est bon de signaler au monde catholique cet autre anniversaire, pour qu'il soit dès à présent l'objet de ses prières et de ses espérances.

A propos d'anniversaires, et puisque j'ai parlé de l'admirable longévité de Pie IX, j'ai à constater que le Saint-Père n'est pas, comme on le croit communément, dans sa 86^e mais bien dans la 88^e année de son âge. Il y a à ce sujet une erreur que le Pape lui-même a rectifiée plus d'une fois en présence des cardinaux et des prélats de sa cour. Voici comment :

Peu après la naissance de Jean-Marie Mastai en 1789, les archives paroissiales de Sinigaglia furent saignées et brûlées par les troupes de la République française. Il fallut reconstituer du mieux qu'on le pouvait, au fur et à mesure qu'ils étaient requis, les actes de naissance et de baptême. C'est ainsi qu'un extrait de naissance de l'abbé Mastai dut être refait par main de notaire et à l'aide de témoins lorsqu'il entra dans les saints ordres. Seulement il y eut une erreur en date; les témoins se trompèrent de deux ans et déclarèrent, avant qu'ils eussent s'en souvenir, que Jean-Marie Mastai était né en 1791.

Ce supplément qu'il faut ajouter à l'âge du Saint-Père rend plus extraordinaires encore son âge même et la lucidité incompréhensible de toutes ses facultés. Voici deux mois bientôt qu'il ne cesse, malgré les chaleurs éternelles du climat de Rome, d'ajouter chaque jour à ses occupations habituelles un surcroît notable d'audiences où il se prodigue sans ménagements, toujours prêt à consoler ses nombreux visiteurs, à les reconforter par ses paroles vivifiantes et d'une opportunité qui tient du prodige. Aujourd'hui même il a reçu plusieurs députations de pèlerins de l'Espagne et de l'Italie et des patriciens romains. Spectacle étonnant et qui montre à lui seul toute l'efficacité de la protection d'en haut en faveur de l'Eglise !

Nos confrères de la Patrie posent pour la seconde fois à M. Jules Simon, et à son défaut au ministre actuel de l'intérieur, une question que nous avons déjà posée nous mêmes et que nous renouvelons aujourd'hui :

Est-il vrai que sur 2 millions de fonds secrets, le ministre Jules Simon entouré de républicains très-avides, dit-on, avait absorbé 1,500,000 fr. lorsque le 16 mai est venu ?

M. Jules Simon a un journal; il peut répondre et démentir le fait.

M. le ministre de l'intérieur actuel, s'il a trouvé les fonds secrets en situation régulière, peut aussi nous adresser une rectification, que nous accueillons avec empressement.

Mais si ni l'un ni l'autre ne proteste ou ne rectifie, nous nous réservons de conclure, et nous verrons alors comment la presse républicaine-radical explicitera cette disparition des fonds secrets.

Il serait bon et opportun que les électeurs fussent promptement édifiés sur ce point. Nous voudrions bien savoir si les républicains qui ont tant et si longtemps déclamé contre les fonds secrets les auraient engloutis d'un seul trait ?

Le radicalisme existe-t-il ?

Le Courrier des Alpes nous donne les renseignements suivants sur un journal que les communistes font paraître à Genève sous ce titre : *l'Avant-Garde*, et avec cette épigraphe : *Nègre de l'usine, forcat de la mine, ilote du champ* !

Ce journal a été envoyé à Chambéry en contrebande, accompagné d'une lettre à l'encre rouge ainsi conçue :

Genève, le 22 juin 1877.

Compagnon,

Je vous envoie le premier numéro de l'Avant-Garde dans un vieux journal et le deuxième sous enveloppe (sic) si il vous parvient (sic) par le premier moyen, je vous l'enverrai (sic) toujours comme cela et j'espère que vous ferez de la propagande (sic) car notre pays en a bien besoin, surtout de la propagande (sic) que notre feuille préconise, car c'est la seule vraie.

Salut et Liquidation sociale.

J. DUMARTHERAY,
rue de la Pénitence.

Si l'on veut avoir une idée des doctrines et du style de cette feuille commode, qu'on lise ce court extrait du numéro du 15 juin :

QUE FAIRE ?

L'expérience a parlé ! Loin de nous la voie pacifique et légale ! A nous la voie violente qui a fait ses preuves ! Laissons les radicaux à leur radotage pacifique, allons aux fustils suspendus aux murs de nos mansardes. Mais si nous les épaulons, ne les laissons se refroidir et s'éteindre que lorsque nous pourrions faire retentir leur crosse, non-seulement sur le sol d'une République, mais encore sur un sol qui soit la propriété collective du paysan et de l'ouvrier.

Nous demandons à M. Jules Ferry, qui soutient que le radicalisme n'existe pas, de nous prouver que ceux qui pensent ces choses et sont prêts à les accomplir, sont tous au bague ou à Genève.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 3 juillet 1877.

Deux documents sollicitent aujourd'hui l'attention publique. Je les examinerai dans l'ordre où les donne le Journal officiel.

Le premier est la note annonçant l'ajournement des élections départementales. Peut-être vous rappelleriez-vous que ma dépêche de lundi soir vous faisait connaître la résolution prise à cet égard par le gouvernement. Je vous faisais remarquer dans ma lettre d'hier qu'un des principaux arguments qui avait fait pencher la balance en faveur d'un ajournement, était que les pouvoirs des conseillers généraux élus en 1874 n'expireraient qu'au mois d'octobre prochain. Vous pouvez constater que cet argument est reproduit dans la note du Journal officiel.

Vous remarquerez aussi que la note déclare que les élections départementales n'auront lieu qu'après les élections législatives; — d'autre part, on nous avertit que les pouvoirs de plusieurs conseillers généraux expirent en octobre. Or, en 1874, les élections pour le renouvellement des conseils généraux ont eu lieu le 4 octobre. Il paraît donc vraisemblable que cette année les élections législatives auront lieu le 23 ou le 30 septembre au plus tard. Il ne serait pas cependant impossible que cette époque fût encore devancée. Toutefois, sur cette question, le gouvernement observe une telle discrétion, qu'il n'est impossible de vous donner aucune assurance.

Tout ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que les élections départementales auront lieu juste quinze jours après les scrutins de ballottage.

Cette question de fixation de la date des élections départementales a donné lieu dans le sein du conseil à une discussion assez vive. Les ministres se sont trouvés partagés en deux camps. C'est M. de Fourtou qui l'a emporté. Indépendamment des raisons données au Journal officiel, il aurait fait remarquer qu'en somme la majorité était actuellement conservatrice dans cinquante et un départements. Un succès du gouvernement n'aurait donc eu qu'une médiocre importance. Au contraire, un échec aurait fourni une arme à l'opposition et aurait risqué de troubler l'union des conservateurs.

Je crois savoir que dans le conseil, M. de Broglie était d'avis qu'il convenait de procéder plus tôt aux élections départementales, mais qu'il s'est incliné devant l'avis de la majorité de ses collègues.

Le second document publié par le Journal officiel n'est pas moins important que le premier. Le texte devant nécessairement être placé sous vos yeux, je n'ai point à en faire l'analyse. Tout ce que j'en dirai, c'est qu'ici le public se montre particulièrement frappé de trois points.

Le premier, c'est le soin mis par M. de Fourtou à rappeler que les institutions actuelles ne sont pas en question. Déjà, dans sa circulaire aux procureurs généraux, M. de Broglie avait fait des déclarations analogues, mais le public attache plus d'importance à celles faites par M. de Fourtou, à cause de cette idée, fautive sans doute, mais malheureusement trop répandue, que M. de Fourtou travaille exclusivement au profit d'un seul parti. Tous ceux qui ont l'honneur d'approcher M. le ministre de l'intérieur savent bien que c'est là une calomnie pure, mais ceux-là sont la minorité. Je le répète, ce passage de la circulaire produit un excellent effet.

La théorie exposée touchant les candidatures paraît irréprochable. Les amateurs de rapprochements piquants font remarquer que ce sont des idées en tout semblables à celles que professait jadis M. Jules Simon.

Enfin, on est frappé de l'avertissement donné aux fonctionnaires. C'est la confirmation de ce que je vous écrivais hier : à savoir que le gouvernement ne veut point accepter des concours hésitants et timides et entend qu'on se livre entièrement à lui.

En résumé, l'impression produite par la circulaire de M. de Fourtou est excellente.

Le Journal officiel de ce matin publie également un mouvement dans le personnel des juges de paix, mais ce mouvement est peu important et se résume dans trois révocations et une mise à la retraite.

Contrairement aux assertions de quelques journaux, j'ai lieu de penser que le gouvernement ne songe nullement à la dissolution du Conseil municipal de Marseille, du moins quant à présent.

Vous savez que le Conseil municipal

de Paris doit se réunir après demain en session ordinaire. A cette occasion, le bureau doit être renouvelé. Comme, même dans le Conseil de Paris, il y a une droite relative, il s'est trouvé certains membres du Conseil qui étaient d'avis que, vu les circonstances, il serait habile et prudent de faire un choix modéré pour remplacer M. Bonnet-Duverdier à la présidence. Mais ces conseils sages n'ont eu aucun succès.

Les violents de l'assemblée, qui sont en grande majorité, comme vous le savez, veulent faire une démonstration, c'est-à-dire prendre pour président un homme tout aussi radical que M. Bonnet-Duverdier. Il y a encore quelques hésitations sur le choix à faire, mais le sens n'est pas douteux et les modérés du conseil ont absolument renoncé à la lutte.

Il paraît que ce n'est pas seulement pour manœuvres contre le gouvernement espagnol que M. Ruiz Zorilla et ses amis ont été mis en état d'arrestation. Le gouvernement français aurait, lui aussi, d'assez sérieuses raisons de surveiller les menées de ces messieurs.

M. le préfet de l'Aube est en ce moment à Paris où il vient pour s'entendre avec le ministre de l'intérieur au sujet du choix des candidats.

(Autre correspondance)

Paris, le 3 juillet 1877.

Comme il était facile de s'y attendre, les journaux des gauches manifestent toute leur irritation contre l'ordre du jour du Maréchal. Les uns, comme le Journal des Débats et le XIX^e Siècle, tiennent le langage le plus violent et la feuille de M. About et Sarcay va même jusqu'à dire qu'il faudrait faire jurer cet ordre du jour par la police correctionnelle.

D'autres, comme le Rappel et le Petit Parisien, prennent le ton ironique, affectent d'appliquer à la Constitution républicaine le passage de l'ordre du jour dans lequel le Maréchal parle d'assurer le respect des lois; évidemment, le Maréchal faisait allusion aux lois menacées par le radicalisme. Certaines feuilles des gauches affectent de ne pas comprendre la pensée du Maréchal. Mais le public a bien compris.

Le gouvernement a bien fait de renvoyer après les élections législatives le renouvellement de la série des conseils généraux, car ces élections se succédant de si près amèneraient malheureusement des abstentions qui auraient porté préjudice aux élections législatives.

Les meneurs des gauches se remuent beaucoup pour organiser leur caisse électorale; les 363 (ils ne sont plus que 359) ont été taxés d'office chacun à 2,000 fr. De plus, certains gros millionnaires auraient été taxés exceptionnellement à de très-fortes sommes.

Voilà des exemples que les groupes conservateurs feront bien d'imiter.

Des sénateurs et des députés des gauches renouvellent la tactique employée sous tous les régimes quand une conspiration est découverte. Ils prétendent que le gouvernement du Maréchal avait besoin d'une conspiration en vue des élections; il aurait donc été trop heureux de découvrir la conspiration internationale Ruiz Zorilla entre républicains espagnols et français. M. Gambetta passe pour être dans l'intimité du républicain Zorilla. L'instruction judiciaire et les débats du procès montreront sans doute ce qu'il faut penser des suppositions malveillantes propagées par les gauches.

Il n'est pas exact que l'arrestation de M. Zorilla et des deux autres députés espagnols ait été opérée sur la demande du gouvernement de Madrid et qu'il ait réclamé l'extradition.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

La Chambre de commerce [de Roubaix se réunira le jeudi 5 juillet, à 4 heures du soir.

Voici l'ordre du jour :

- 1^o Question importante relative aux traités de commerce;
- 2^o Question relative à l'Exposition 1878;
- 3^o Lettre du Ministre;
- 4^o Encouragements à donner à divers écoles;
- 5^o Communication relative au chemin de fer de Bruxelles à Audenarde et Roubaix;
- 6^o Enquête sur le régime des chemins de fer;
- 7^o Grillage autour de la Bourse.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'accorder, à titre d'encouragement à l'enseignement technique, des subventions à divers établissements du département du Nord : A la Société industrielle du nord de la France. 1,000 fr.

Aux Ecoles académiques de Lille. 4,000

Aux Ecoles professionnelles de Roubaix. 4,000

Aux Ecoles professionnelles de Douai. 3,000

A l'Institut industriel agricole et commerciale du Nord de la France. 10,000

Un M. de Vogelsang, conseiller de préfecture dans l'Ariège, est nommé aux mêmes fonctions dans le Finistère.

M. Masquelez, conseiller de préfecture dans le Pas-de-Calais et fils de l'ingénieur de la ville de Lille est mis en disponibilité.

Le bruit de la mort de l'honorable M. Fiévet, de Masny, a circulé mardi après-midi, à Lille. On assurait qu'il avait succombé à l'attaque d'apoplexie dont il avait été frappé hier, ainsi que nous l'avons relaté.

La distribution des prix aura lieu, au Lycée de Lille, le lundi 6 août, sous la présidence de M. le Préfet du Nord.

Nous signalerons une note sur une nouvelle application de l'électricité à la manœuvre des freins continus dans les trains en marche de M. Bandereli, ingénieur du service central du matériel et de la traction au chemin de fer du Nord. Sans l'aide de figures, nous saurions difficilement expliquer le système de M. Bandereli. Nous dirons seulement qu'il est une application des idées de M. Lartigue, l'ingénieur électricien de la Compagnie du Nord. Nous avons parlé des travaux de M. Lartigue, de ses signaux, de son sifflet électro-moteur.

M. Bandereli a voulu faire un frein continu électro-moteur, arrêter un train sans l'intervention de ses conducteurs, le faire arrêter par le disque même qui signale le danger et par conséquent à distance.

Le mouvement qui ouvre le sifflet Lartigue et qui avise ainsi le mécanicien qu'un disque dont il s'approche est à la position du danger, sert, dans les essais de M. Bandereli, à serrer directement les freins continus, soit qu'il déclanche la manette d'un commutateur électrique, soit qu'il déclanche la queue de la valve équilibrée, quand on a un frein pneumatique.

Avec de tels moyens, on peut arrêter un train lancé à 80^e kilomètres à l'heure, en moins de trente secondes, et sans lui faire parcourir plus de 450 mètres.

Un disque à l'arrêt arrêtera donc directement, sans l'intervention de personne, tout train survenant.

Les deux freins essayés en ce moment par la Compagnie du Nord, sont le frein électrique Achard et le frein pneumatique Du Tremblay et Martin, modifié par M. Smith, ingénieur américain.

Un accident arrivé aux conduits hydrauliques qui amènent l'eau de la Lys à Roubaix, a failli causer un grand embarras aux personnes qui passaient hier soir dans les rues de l'Alma et Blanchemaison.

Ces rues envahies par l'eau échappée des tuyaux étaient presque impraticables. On évalué à près de 3000 hectolitres les pertes d'eau produites par cette fuite.

Deux tuyaux disjoints ont déterminé cette quasi-inondation.

Deux arrestations ont été faites hier. La première est celle d'un fraudeur nommé Armand B... qui, accompagné de sa sœur Adeline, transportait du tabac de Belgique en France.

La seconde porte sur François D... saisi en état d'ivresse et reconnu comme expulsé à la suite de plusieurs condamnations pour désordres.

Deux autres arrestations ont encore eu lieu hier dans la soirée; cette fois-ci c'étaient deux femmes.

La première, Adèle L... est une créature à mœurs ignobles qui, sous le coup d'une ébriété avancée, se livrait à de scandaleuses extravagances.

La deuxième, dans le même état que la précédente, manifestait son ardeur en cassant les carreaux de son propriétaire. Toutes les fenêtres allaient y passer sans la prompt intervention de la police.